

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Octobre 2020

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 14 Octobre 2020 à 18h00 à la Halle de Rabastens.

Rabastens, le 08/10/2020

Présents: GERAUD Nicolas, CADENE Isabelle, GARRIGUES Serge, BOURDET Françoise, DE CARRIERE Alain, MALRIC Marie-Hélène, MOUISSET Jean-Claude, LECLERE Audrey, LAROCHE Christian, DE GUERDAVID Anne, BRAS Dominique, SOYEZ Evelyne, LECLAIR Jean-Guy, LEWEZYK JANSSEN Anaïs, PELISSIER Laurent, PAYA DELMON Ludivine, RUFFIO Jean-Paul, MATIGNON Aurore, COLOMB Kévin, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, MALBEC Manuel, CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann, GUENOT Patrick, MADESCLAIR Sandrine

Représenté :

BREST Alain représenté par Patrick GUENOT

Secrétaire de séance : Christian LAROCHE

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25/09/2020 :

- 1- Notre-Dame du Bourg – Demande de subventions tranche 1B
- 2- Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation et des Charges Transférées
- 3- Ressources humaines – Délibération portant modification du tableau des effectifs
- 4- Informations et questions diverses

Ouverture du Conseil municipal

Le Maire Nicolas Géraud lit à l'assemblée la lettre de démission de la conseillère municipale Marie-Luce ALBAREDE. Cette dernière présente donc sa démission au Maire. Elle affirme ne pas démissionner à cause d'une quelconque hostilité vis-à-vis du conseil municipal et de l'équipe actuellement en place, mais parce qu'elle souhaite passer la main à une colistière (Liste *Les Rabastinois au cœur*) plus jeune qui a envie de s'investir pour sa commune. Il se trouve que, conformément aux listes déposées en Préfecture pour les élections municipales, la personne pouvant prétendre à remplacer Mme ALBAREDE n'est pas le membre féminin suivant dans la liste (pour respecter la parité), mais la personne suivante quel que soit le sexe. Le remplaçant de Mme ALBAREDE sera donc Patrick GUENOT.

Nicolas Géraud souhaite la bienvenue à Patrick GUENOT au sein du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25/09/2020

- Demande de modification du CR par Alain Brest (par écrit et avant le conseil de ce jour) sur une de ses interventions lors du conseil du 25/09/2020. La demande de modification du compte-rendu a été acceptée telle quelle par le Maire et sera donc reportée mot pour mot au compte-rendu modifié.
- Demande de modifications du CR en séance par Sarah Campredon : modifications sur des propos tenus par Sarah Campredon qui nie avoir mis en cause la DGS et s'inscrit en faux sur les propos tenus par le Maire Nicolas Géraud sur le sujet « DRAC / Dossier Notre-Dame du Bourg ».

Nicolas Géraud prend acte de la demande et propose qu'elle ne soit pas prise en compte dans le CR mais seulement annexée. Sarah Campredon refuse cette proposition et demande que le CR initial soit modifié. Pour Nicolas Géraud, le CR initial ne peut être modifié, car il considère que les propos tenus et les modifications demandées sont une question d'interprétation en fonction des parties. Le Maire demande alors que le CR initial avec les modifications apportées en annexe, soit soumis au vote.

Après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (BOZZO Paul, LEGRAND Christian, BARNES Ann, CAMPREDON Sarah, Montserrat REILLES), le CR du conseil municipal du 25/09/2020 est approuvé.

1- Notre-Dame du Bourg – Demande de subventions tranche 1B

Rapporteur Jean-Guy LECLAIR

Dossier examiné par la commission des finances le 08/10/2020.

La note de synthèse envoyée au préalable à tous les membres du conseil municipal a été expliquée par Jean-Guy Leclair. Des informations complémentaires ont été données par Nicolas Géraud, en particulier :

- Une visite de Nicolas Géraud et Jean-Guy Leclair à la DRAC et en la présence de l'architecte M. Péron le 14 Octobre 2020 au matin a permis d'avoir un accord sur une augmentation exceptionnelle de la subvention de la DRAC (+ 10%), ce qui porte la participation globale de la DRAC à 60%.
- Nicolas Géraud a indiqué qu'il y avait encore 264 000 € HT de subventions à récupérer sur la tranche 1A.
- Jean-Guy Leclair et Nicolas Géraud ont, tous deux, insisté sur le fait que toutes les tranches identifiées sur les prochaines années concernent des travaux sur la structure de Notre-Dame du Bourg. Ces travaux doivent être effectués pour ne pas mettre en péril l'édifice.
- Nicolas Géraud indique que la Mairie va récupérer 16 000 € HT de subventions complémentaires au titre du Musée qui n'ont pas été demandées depuis 2016.
- Nicolas Géraud indique qu'une subvention de 124 000 € HT sera difficilement récupérable, car les conditions d'exécution des travaux n'ont pas été remplies. En effet, les travaux, toujours en cours, auraient dû se terminer fin septembre. La Mairie fera son possible pour récupérer tout de même cette subvention.

Sarah Campredon a 3 remarques à faire :

- L'augmentation du budget de la tranche 1A est le fait de l'inversion des travaux entre le Chœur et la Nef. Cette affirmation n'est pas partagée par Jean-Guy Leclair qui explique que l'augmentation est due à des oublis sur le devis initial.
- Correction sur la signification de l'abréviation DAT (Demande d'Autorisation de Travaux).
- L'augmentation à hauteur de 60% de la subvention de la DRAC aurait été actée précédemment à la visite du 14 octobre 2020 matin, mentionnée ci-avant dans ce CR. Cette affirmation n'est pas partagée par Nicolas Géraud et Jean-Guy Leclair, puisqu'il s'agit d'une négociation faite le 14/10 dans les locaux de la DRAC.

A la suite de ces explications et remarques, il est proposé au conseil municipal la délibération telle que suit : la tranche 1B de la restauration de Notre-Dame du Bourg, qui fait suite à la tranche 1A, a pour objectif la conservation d'un patrimoine classé monument historique du fait de son positionnement sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Les travaux de la tranche 1B comporteront 3 sous-tranches définies comme suit :

- Tranche ferme : extérieurs, nef années 2020 et 2021.
- Tranche optionnelle 1 : extérieurs, chœur années 2022 et 2023.
- Tranche optionnelle 2 : extérieurs, clocher années 2023 et 2024.

A noter que la dénomination « optionnelle » pour les tranches 1 et 2 est celle qui est utilisée dans les marchés publics, mais ces deux tranches, s'agissant de travaux structurels, devront impérativement être engagées.

Une précédente délibération a été prise en date du 19/12/2019 pour un montant de 531 809,35 € HT concernant la tranche ferme, l'estimation de cette tranche ferme a été revue à la hausse entre l'architecte M Péron et les services de la DRAC à 703 514 € HT. Ce dernier montant comprend le coût global de l'opération en incluant les frais annexes aux travaux soit la maîtrise d'œuvre, le coordinateur SPS et les aléas.

Le marché a été monté en tranches de manière à laisser la liberté à la collectivité de notifier ou pas les tranches optionnelles en fonction des subventions accordées et des capacités financières propres de la commune.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecte PERON qui a déjà réalisé le suivi de travaux de la 1ère tranche en 2019. L'ensemble de ces travaux consiste en grande partie à de la consolidation d'ouvrage au niveau des extérieurs.

Le dossier en est à sa phase PRO (projet), les chiffrages estimés pour chacune des tranches sont précisés dans tableau récapitulatif d'opération tranche 1B ci-après. La DAT a été instruite par les services de l'état (DRAC) qui ont donné leur aval pour les interventions prévues dans le cadre de ce marché de travaux.

Les subventions

Les dossiers de subvention liés à cette opération vont être déposés auprès des financeurs publics : la Région Occitanie, la DRAC et le Département.

Un arrêté de déplafonnement des 80% de subventions publiques a été sollicité auprès des services de la préfecture et est d'ores et déjà acté.

Le cabinet d'architecte Péron a retravaillé avec les services de la DRAC pour affiner ce montant au regard des travaux proposés et prendre en compte tous les frais annexes tels que la mission SPS ou les frais de maîtrise d'œuvre dans le coût global d'opération.

Le cas particulier des subventions de la région : le montant du plafond annuel des travaux permettant d'obtenir une subvention de la région est limité à 500 000 € HT. En conséquence, le dépôt des demandes de subvention sera établi sur cette base au titre des années 2020 à 2024.

L'objectif est d'optimiser les montants subventionnés par la Région Occitanie pour réduire le reste à charge de la commune. Ainsi, la maquette financière de l'opération serait la suivante : le montant global de l'opération est de 1 646 414 € HT.

Tranche 1B	Coût total par tranche en HT	DRAC 50% fond intercommunal participatif	Département 10%	Région 30% sur une base de 500 000€ par an	TOTAL
2020/2021 extérieurs neufs	703 515 €	422 109 €* [*]	70 351 €	150 000 €	- 61 054 €
2022/2023 extérieurs chœur	624 170 €	312 085 €	62 417 €	150 000 €	- 99 668 €
2023 extérieurs clocher	318 729 €	159 364 €	31 873 €	150 000 €	+ 22 509 €
2024 Fin tranche 1B				43 924 €	+ 43 924 €
TOTAL	1 646 413€	893 558 €	164 641 €	493 924 €	-94 290 €

*Remarque : exceptionnellement, la DRAC octroie une subvention de 60 %, liée à la relance économique, sur la tranche relative aux extérieurs de la nef pour l'année 2020, soit un reste à charge pour la commune sur l'ensemble de la tranche 1B de 94 290 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter les financeurs publics selon la maquette financière présentée,
- lancer le marché de travaux composé de 3 tranches dont 1 ferme et 2 optionnelles pour un montant global hors taxe de 1 646 414 €.

2- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation et des Charges Transférées

Rapporteur Nicolas GERAUD

En référence à la délibération du 13/08/2020 de la Communauté d'Agglomération portant création et composition de la CLECT, il convient de désigner deux membres pour siéger au sein de cette commission.

Patrick Guénot fait remarquer que la CLECT est une commission très complexe et technique. Il recommande de réunir la commission des finances au préalable afin d'avoir tous les éléments financiers lors de la tenue de cette CLECT.

Patrick Guénot demande un point de situation sur la problématique de transfert de l'assainissement. Ludivine Paya répond en séance et rapporte que : le budget de fonctionnement pour l'assainissement est connu en détails (440 000 € HT par an).

C'est un agent de la commune qui relève les compteurs. La facturation de chaque foyer de la commune de Rabastens en cette fin d'année sera établie avec attention et la mairie sera vigilante sur ces problématiques de transfert de budget entre la communauté d'agglomération et la commune.

Nicolas Géraud rappelle brièvement les problématiques de transferts de charges avec la communauté d'agglomération et en souligne la complexité. Nicolas Géraud se félicite de l'intervention « très à propos » de Patrick Guénot et l'invite à participer aux commissions où son expertise serait utile et bienvenue. Patrick Guénot acquiesce et confirme qu'il a le souhait, effectivement, de se mettre au service de sa commune.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, la proposition de désigner Nicolas Géraud et Jean-Claude Mouisset pour siéger au sein de la CLECT est validée à l'unanimité.

3- Ressources humaines – Délibération portant modification du tableau des effectifs

Rapporteur Serge GARRIGUES

Sujet examiné par la commission des finances le 08/10/2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, vu l'avis du comité technique en date du 28 septembre 2020, conformément à l'engagement du conseil lors de la création du poste de gardien-brigadier en date du 25/09/2020.

Il est proposé la suppression de l'emploi permanent de « chef de service de police municipale principal de 1ère classe à temps complet » suite à une radiation des cadres. Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, la proposition est validée à l'unanimité.

4- Informations et questions diverses

Information sur l'attribution des marchés à bon de commande.

Rapporteur Isabelle CADENE

Un marché à bons de commandes a été lancé en juin 2020 (démarche initiée pendant le confinement). Ce marché concerne des fournitures pour les services techniques de la mairie et a été découpé en 7 lots.

Au-delà du dépôt de ce marché sur la plate-forme informatique ad-hoc, les fournisseurs locaux (bassin de vie de Rabastens) ont été prévenus par le directeur des services techniques de la mairie.

Pour ce marché, les critères d'attribution sont le prix (50% de la note finale) et la qualité (50% restant répartis sur différents points comme les délais de livraison, le SAV, la qualité du mémoire technique...).

Tous les fournisseurs retenus sont des sociétés des environs, à savoir Toulouse, Albi, Gaillac.

Paul Bozzo fait remarquer qu'une entreprise de Couffouleux a été écartée. Isabelle Cadene répond que cette entreprise n'a pas souhaité répondre à cette offre de marché bien qu'elle ait été contactée « personnellement » par le DST de la Mairie.

Informations sur la commission des finances du 8 octobre 2020 et réponses aux questions diverses

Rapporteur Nicolas GERAUD

Le sujet du « fléchage » (affectation) des dons des mécènes a été vu et discuté avec l'architecte de Notre-Dame du Bourg, Monsieur Péron.

Sur les 117 747,62 € HT du club des mécènes, 3 060 € HT ont été affectés au balcon du musée. Le reste sera affecté à Notre-Dame du Bourg.

Les demandes de subventions pour le City Stade n'ont pas abouti. Le projet a été stoppé, car non conforme au code de la commande publique.

Séance du conseil municipal levée à 19H13.